

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif	■										
		u1	utilité publique légère	■										
LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	0										
		Nombre de logements	max.	0										
STRUCTURE / BÂT		Isolée												
		Jumelée												
		Contiguë												
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	--										
		Largeur minimum	(m)	--										
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	--										

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	--									
		Largeur minimum	(m)	--									
		Profondeur minimum	(m)	--									

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES		Avant minimum	(m)	--									
			Avant maximum	(m)	--									
			Latérale minimum	(m)	--									
			Total des deux latérales minimum	(m)	--									
			Arrière minimum	(m)	--									
		Espace naturel	(%)	--										
		Rapport espace bâti / terrain	max.	--										
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--										
		Nombre de logement / hectare	max.	--										

DISPOSITIONS SPÉCIALES													

ZONE:	Rec 305
<i>De récréation</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme